

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO 4 DE LA FCEI RELATIVEMENT À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2014**

CAUSE R-3879-2014

Phase 3

COÛTS DE TRANSPORT

Question 1

Référence :

- (i) Gaz Métro-12, Document 6, p. 9.
- (ii) Conditions de service et tarifs de Gaz Métro au 18 juillet 2014
- (iii) Gaz Métro-7, Document 1, Annexe 3

Questions :

1.1 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI à l'effet que le coût moyen du transport de Gaz Métro est supérieur au coût de transport FTLH au tarif de TCPL.

Réponse :

Gaz Métro confirme cette compréhension.

1.2 Veuillez confirmer qu'en vertu de l'article 13.2.3.1.1 des *Conditions de service et tarifs*, un client (dont notamment un client qui fournissait auparavant son service de transport et qui a demandé cette année de migrer au service de transport du distributeur) pourrait demander que Gaz Métro lui cède du transport FTLH détenu auprès de TCPL sur le marché primaire. Veuillez indiquer et justifier la réponse que Gaz Métro donnerait à une telle demande.

Réponse :

Gaz Métro soumet que la demande est non pertinente aux fins de l'établissement des tarifs provisoires 2014-2015 puisque l'élément qu'elle aborde n'aura pas d'impact sur ces tarifs.

Par ailleurs, toute demande d'entrée ou de sortie du service de transport du distributeur sera traitée conformément aux *Conditions de service et tarifs*.

1.3 Selon la référence (iii), Gaz Métro détient une capacité de $1\,030\,10^3\text{m}^3$ sur le marché secondaire qui viendra à échéance le 31 octobre 2015. Veuillez fournir une estimation de l'impact du remplacement de cette capacité sur les coûts de transport.

Réponse :

Gaz Métro soumet que la demande est non pertinente aux fins de l'établissement des tarifs provisoires 2014-2015. En effet, le contrat auquel fait référence la question concerne l'année financière 2014-2015. Or, son remplacement s'effectuant au cours de l'année financière 2015-2016, celui-ci n'aura pas d'impact sur les tarifs provisoires de 2014-2015.

Question 2 :

Référence:

- (i) Gaz Métro-12, Document 6, p. 1, ligne 41
- (ii) R-3837-2013, Gaz Métro-11, Document 9, p. 1, ligne 41
- (iii) Gaz Métro-7, Document 1, p. 104
- (iv) Gaz Métro-7, Document 1, Annexe 3

Questions :

2.1 Selon les références (i) et (ii), le volume transporté par les clients, passe de $415\,269\,10^3\text{m}^3$ en 2014 à $143\,124\,10^3\text{m}^3$ en 2015 soit une baisse de plus de 65%. Veuillez confirmer que le transfert de ces volumes s'accompagne d'une hausse du besoin de capacité de $628\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ (référence iii). Sinon, veuillez indiquer le besoin de capacité correspondant.

Réponse :

Gaz Métro le confirme.

2.2 Veuillez indiquer si le coût du transport LH sur le marché secondaire de $13,3430\text{ ¢}/\text{m}^3$ est un estimé ou un coût réellement encouru à ce jour.

Réponse :

Les volumes de marché secondaire incluent les transactions concrétisées les années précédentes et les capacités additionnelles projetées à un prix projeté.

2.3 Veuillez décomposer le coût du transport LH sur le marché secondaire entre le coût des contrats existants tels que présentés au plan d'approvisionnement 2015 (référence iv) et le coût des contrats additionnels qui ont été ou devront être contractés.

Réponse :

Le tableau suivant présente les coûts du marché secondaire (ligne 5, pièce Gaz Métro-12, Document 6, page 1) distinctement pour les contrats existants et les contrats additionnels.

Contrats	Volume (10³m³)	Coûts (000 \$)
Existants	370 375	14 161
Additionnels	472 018	98 239
Total	842 393	112 400

2.4 Veuillez décomposer le coût des contrats additionnels qui ont été ou devront être contractés entre sa portion fixe et sa portion variable.

Réponse :

Il n'y a pas de partie variable dans le prix des capacités contractées sur le marché secondaire. Le prix de certaines transactions peut être relié à un tarif de TCPL. Ainsi, si ces tarifs varient en cours d'année, le prix de la transaction sera ajusté en conséquence. Toutefois, pour la projection des coûts à la cause tarifaire, les prix actuels de TCPL sont utilisés.

2.5 Veuillez indiquer le CU du transport LH ferme additionnel obtenu sur le marché secondaire.

Réponse :

Les transactions contractées sur le marché secondaire sont constituées de contrats de transport par échange. Gaz Métro utilisera pleinement ces transactions. Un CU de 100 % peut donc être considéré même si la notion de CU ne s'applique pas vraiment dans les cas d'échanges.